

Aux députés NPD

Octobre 2011

**Modifications et commentaires au projet de loi C-11 sur la  
réforme de la *Loi sur le droit d'auteur***

document présenté par



Société québécoise des auteurs dramatiques  
Association québécoise des auteurs dramatiques

187 Sainte-Catherine Est, 3<sup>ème</sup> étage  
Montréal (Québec)  
H2X 1K8  
514 596 3705  
[www.aqad.qc.ca](http://www.aqad.qc.ca)



## **COMMENTAIRES**

À cause des exceptions actuelles dans la *loi sur le droit d'auteur - exception 29.5 de la LDA* - les auteurs dramatiques perdent déjà 55 % de leur revenu en droits d'auteur lorsque leurs œuvres sont jouées dans les écoles du Québec.

Entre les années 2006 et 2009 :

Sur 1950 représentations jouées dans les écoles du Québec  
887 ont été redevables de droits d'auteur soit 45 % d'entre elles.

En moyenne, les auteurs dramatiques gagnent 5 000 \$ en droit d'auteur par année.

Si toutes les nouvelles exceptions sont adoptées :

Moyenne de perte de revenus pour 250 auteurs = 25 %

Perte de revenus pour les auteurs joués exclusivement dans le secteur scolaire + amateur : 100 %

### **Le projet de loi C-11 menace :**

Les licences accordées dans le secteur professionnel. Les auteurs accordent l'exclusivité de certaines de leurs œuvres à des producteurs professionnels, mais si en toute légalité et gratuitement des utilisateurs jouent une œuvre dont les droits sont réservés à un producteur professionnel, cela pourrait occasionner des pertes et pour l'auteur et pour le producteur.

Tout le travail d'éducation et d'information auprès des utilisateurs francophones et anglophone qui sont de partout Québec, Canada, Europe, USA.

Les ententes que nous avons avec les agences d'auteur étrangers pour les traductions d'œuvres par des auteurs québécois.

L'entente entre le *Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport* (MELS) et la SoQAD (*Société québécoise des auteurs dramatiques*) sur les représentations jouées dans les écoles du Québec.

La librairie virtuelle ADELinc *Auteurs dramatiques en ligne*, la librairie virtuelle de l'AQAD qui a plus de 600 pièces de théâtre dans son catalogue.

La *Société québécoise des auteurs dramatiques* qui gère le répertoire de 250 auteurs dramatiques dans les secteurs scolaire, amateur et professionnel.

**Source : Marie-Louise Nadeau**

Pour l'AQAD et la SoQAD  
187 rue Sainte-Catherine Est, 3<sup>e</sup> ét.  
Montréal, Qc H2X 1K8

Site web : [www.aqad.qc.ca](http://www.aqad.qc.ca)

Courriels : [soqad@aqad.qc.ca](mailto:soqad@aqad.qc.ca) + [mlnadeau@aqad.qc.ca](mailto:mlnadeau@aqad.qc.ca)

Tél. 514.596.0311

Document rédigé à partir Avis juridiques rédigés par Maître Véronique Roy, LL.B., LL.M.  
Avocate \ Droit du divertissement